

**Rapport
de la Mission de réflexion
sur la Librairie
indépendante**



P.2 **1. Les raisons d'agir : structure et conjoncture**

- a) Un rôle unique
- b) Une concurrence démultipliée
- c) Une économie fragile

P.5 **2. La Création du Label LIR**

- a) Les critères de labellisation
- b) Les modalités de composition du comité chargé de décerner le Label

P.6 **3. Les mesures concrètes et les avantages assortis au Label**

- a) Une aide des éditeurs et du CNL à l'acquisition de fonds
- b) Une réduction des charges salariales
- c) Des exonérations ou allègements fiscaux

P.7 **4. Les autres propositions en faveur de la librairie**

Je sais gré à Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, de m'avoir confié une mission de réflexion sur la librairie indépendante.

Cette mission a bénéficié des conclusions de **L'Étude sur l'économie de la librairie indépendante**, menée conjointement en 2005-2006 par le ministère de la Culture et de la Communication, le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Syndicat de la librairie française (SLF). Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur la place du livre dans notre société, dont témoigne le rapport de Sophie Barluet, *Pour que vive la politique du livre*, publié à l'issue de la mission Livre 2010.

Le présent rapport n'a pas pour objet d'interférer sur la réflexion en cours autour des critères qui déterminent **les Conditions générales de vente** des éditeurs. Rappelons qu'il existe déjà des lieux de discussion entre libraires et éditeurs sur ce sujet, par exemple au sein de la Commission des usages commerciaux.

Membre fondateur en 1988 de l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) que je préside depuis six ans, j'ai été très tôt sensibilisé au délicat équilibre que les librairies garantissent à l'économie du livre. Relais de la diversité de l'offre éditoriale, elles se font l'écho des choix et du travail des éditeurs ; acteurs à part entière de la vie culturelle, elles assurent sur tout le territoire une proximité inestimable avec les lecteurs, les faisant bénéficier de leur goût et de leur expertise.

La défense de la librairie ne s'accompagne d'aucun ostracisme à l'encontre des autres circuits de vente. Chaque réseau a sa raison d'être et promeut à sa façon la place de l'écrit dans notre société. Il s'agit aujourd'hui de préserver l'un des maillons essentiels de la chaîne du livre. La création d'un label est un moyen efficace pour y parvenir.

1. Les raisons d'agir : structure et conjoncture

a) Un rôle unique

Le libraire entretient un lien privilégié avec les auteurs ; c'est un acteur à part entière de la vie intellectuelle. Souvent invités à parler de leur livre ou à rencontrer les lecteurs en librairie, les écrivains y voient reconnue leur vocation naissante, confortée leur orientation artistique ou leur démarche intellectuelle. La valeur de cet échange est grande : elle assure une proximité concrète entre lecteurs et auteurs. Nombre d'auteurs, à l'image de Daniel Pennac, ont dit ce qu'ils devaient à l'appui des libraires, à leur fréquentation régulière, à leur médiation ; ils leur ont affirmé leur soutien inconditionnel.

Par ses choix et l'énergie qu'il déploie à les défendre, le libraire propose une vision de l'offre éditoriale, distingue des communautés de recherche ou d'inspiration et suscite des correspondances entre les œuvres. En mettant en scène la production éditoriale et en assumant un dialogue direct avec le lecteur, il joue un rôle fondamental de prescription et de conseil, complémentaire à celui des enseignants, critiques et bibliothécaires. Dans un contexte de production croissante (plus de 50 000 nouveautés par an) et de raccourcissement des cycles de vie du livre, il garantit l'accessibilité et la lisibilité du champ littéraire et intellectuel, tant par rapport au fonds qu'à la nouveauté.

Le libraire a pour vocation de soutenir la diversité et la richesse de l'offre éditoriale. Il répond aussi bien à la requête du lecteur averti qui cherche à se procurer la dernière édition des *Essais de Montaigne* qu'à celle de l'adolescent que les Aventures d'*Harry Potter* ont réconcilié avec la lecture. Or cette exigence a un coût : on sait que la plupart des ouvrages de fonds sont soumis à des rythmes de rotation beaucoup plus lents et aléatoires que les nouveautés et best-sellers du moment, dits à rotation rapide. Pour ne pas immobiliser leurs trésoreries, certains libraires sont portés, de façon pragmatique, à ne pas renouveler les fonds de leurs collections et à leur substituer une sélection restreinte d'ouvrages dont l'écoulement ne fait aucun doute. Il est pourtant fondamental que les librairies de proximité, situées dans les petites et moyennes agglomérations, puissent avoir les moyens d'une vraie politique de l'offre, associant qualité et diversité, défendant les fonds et disposant d'un stock significatif.

L'arrivée du numérique pourrait certes constituer une réponse aux problèmes posés par la diffusion des fonds d'éditeur. Mais défendre ces fonds en librairie n'est pas un combat d'arrière-garde et la valeur d'usage du livre n'est pas remise en cause : c'est évidemment sur la complémentarité des supports et des réseaux qu'il faut parier.

Enfin, par la part qu'elle prend à la vie culturelle des régions, départements, villes et quartiers, la librairie occupe une place de choix dans le maillage social et intellectuel du tissu urbain. Livres et idées sortent des librairies et contribuent au succès des grandes manifestations, à l'image du Marathon des mots à Toulouse, du festival America à Vincennes, des Étonnantes Voyageurs à Saint-Malo ou du Salon du livre de jeunesse à Montreuil. La notoriété de certaines grandes librairies indépendantes ou de certaines figures du métier en témoigne de façon exemplaire. Ce réseau, riche de 3000 points de vente, répartis sur tout le territoire, mérite toute notre attention. Il est impératif de soutenir les librairies qui contribuent à promouvoir le livre dans sa diversité, notamment les petites librairies comme nous le précisons plus loin. Cette action dépasse le cadre des industries culturelles ; c'est un véritable enjeu de politique publique qui engage notre conception de l'aménagement du territoire et de la démocratie locale.

b) Une concurrence démultipliée

Sur les dix dernières années, la librairie indépendante a connu un recul sensible de sa part de marché principalement lié à la montée en puissance de réseaux concurrents et ce, malgré un réel travail de modernisation aussi bien dans la gestion des stocks que des commandes. Le dynamisme entrepreneurial des libraires, qui s'est manifesté par nombre d'agrandissements et d'ouvertures, n'a pas permis d'enrayer cette tendance. La librairie indépendante reste certes le premier réseau de vente au détail avec 41 % de ce marché en 2006, mais ses positions ont régressé sur les dix dernières années. Si elle maintient sa place en littérature et en sciences humaines (50 % du marché), elle fléchit de façon inquiétante pour la littérature de jeunesse, les dictionnaires et le domaine pratique. Pour certains types de fonds, quantitativement marginaux (théâtre, poésie, édition d'art), certaines nouveautés ou certains éditeurs, elle représente quasiment le seul marché.

Ces années ont vu se développer à l'inverse les parts de marché de trois autres canaux de diffusion du livre. Les grandes surfaces multimédia ont connu la meilleure progression, talonnant les libraires avec une part de marché au détail de 34 % (plus de 300 points de vente en 2007). La diversité de leur offre, à la fois culturelle et technique, a démultiplié leur clientèle. Adossées à des groupes puissants, ces chaînes bénéficient de moyens importants pour mettre en œuvre leur stratégie. Et le développement urbain à la périphérie des grandes villes s'est accompagné de la création de nouveaux points de vente et enseignes dans les centres commerciaux.

Le développement du réseau de la grande distribution (25 % de parts de marché), qui a porté à plus de 5 000 le nombre de points de vente sur l'ensemble du territoire, supermarchés et hypermarchés confondus, a naturellement entamé lui aussi les parts de marché de la librairie indépendante. Si l'offre proposée dans ce réseau est réduite, concentrée sur les best-sellers - et s'appuyant donc en partie sur les listes des meilleures ventes en librairie -, le livre n'en est pas moins devenu pour la grande distribution un produit attractif, d'autant que la loi Lang évite tout risque de vente à perte.

Internet est la troisième source de concurrence des librairies. Bien qu'il ne représente aujourd'hui que 4 % des parts du marché du livre, son impact est très logiquement appelé à se développer. Libérés des contraintes de la gestion spatiale des stocks, les sites de vente sur Internet garantissent en effet à leurs clients un accès relativement rapide à l'intégralité du fonds de la production. La gratuité d'acheminement de la marchandise, qui fait aujourd'hui l'objet d'une bataille juridique entre le SLF et l'un des portails, est également un argument de vente qui ne manque pas de séduire de nombreux internautes.

Confrontée à des concurrences nouvelles, la librairie indépendante est en recul. Elle ne peut que difficilement trouver les ressources qui lui permettent de maintenir **sa position singulière**, pourtant **stratégique pour l'avenir du livre**. Et que se passera-t-il si le marché du livre se stabilise ou régresse ?

c) Une économie fragile

L'étude sur la **Situation économique de la librairie indépendante** révèle que la rentabilité moyenne d'une librairie est de 1,4 % de son chiffre d'affaires. Ce constat doit être affiné en fonction de la catégorie de la librairie concernée : si, pour une librairie importante (employant plus de 34 personnes et d'un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros), ce taux de rentabilité est de 2 %, il tombe en revanche à 0,6 % pour une petite structure qui n'emploie que deux personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 300 000 euros. La rentabilité nette moyenne annuelle d'une petite librairie est donc de 1 800 euros. Mais ces chiffres cachent encore une autre réalité : 23 % des librairies ont un résultat courant négatif et ce chiffre monte à 31 % pour les petites librairies.

Au-delà de cette fragilité économique et du sentiment de précarité qui en découle, les libraires ne peuvent ni payer leur personnel comme ils le souhaiteraient, ni même les former ; cela a des incidences évidentes sur leur recrutement. Or, nous avons vu combien le savoir faire, en termes de médiation et d'animation, est une composante essentielle du métier de libraire. Par ailleurs, comment la librairie, sans trésorerie, pourrait-elle financer l'acquisition d'ouvrages dits de rotation lente, comme les ouvrages de poésie, de théâtre, de sciences humaines ?

Enfin, c'est la transmission même de la librairie qui devient problématique dans une telle conjoncture ; les libraires ont aujourd'hui de grandes difficultés à trouver un repreneur motivé par une activité peu rentable.

2. La Création du Label LIR

La création d'un Label pour les librairies indépendantes de référence (LIR) est une des solutions qui s'imposent. Parce qu'ils sont à la fois des entrepreneurs qui participent à la vitalité économique du pays (plus de 10 000 emplois), mais aussi des acteurs à part entière de la vie culturelle, les libraires méritent, dans un contexte difficile, que leur soit octroyé un statut spécifique doté d'une visibilité efficace et assorti de mesures de compensation.

a) Les critères de labellisation

Pour être éligible à ce Label, la librairie doit satisfaire plusieurs critères :

- elle doit répondre aux normes européennes de définition des Petites et Moyennes Entreprises ;
- son directeur doit disposer d'une autonomie de décision, de signature, d'embauche, et être présent au capital ;
- le libraire ne doit pas avoir recours à une centrale d'achat pour procéder à la constitution de son assortiment ;
- la part des ventes de livres par rapport aux autres biens doit atteindre une proportion de 75 % du chiffre d'affaires global pour les librairies des grandes villes, et une proportion de 50 % du chiffre d'affaires global pour les librairies situées dans les petites et moyennes villes ;
- la majorité de ces ventes doit être réalisée au détail ;
- le fonds (titres publiés depuis plus d'un an, éditions de poche comprises) doit constituer plus de la moitié de l'assortiment ;
- le poids de la masse salariale doit représenter plus de 15 % du chiffre d'affaires, en dehors des ventes à terme.

La part des animations culturelles et la qualité des services proposés par le libraire constitueront un critère supplémentaire, non discriminant.

b) Les modalités de composition du comité chargé de décerner le Label

Un comité restreint, renouvelable tous les trois ans, sera composé, pour un tiers, de personnalités du monde des lettres ou des médias, pour un deuxième tiers, d'administrateurs publics spécialistes de l'économie du livre, et pour le tiers restant, de professionnels de la chaîne du livre. Sa faculté d'expertise lui permettra d'assouplir les modalités d'attribution du Label, notamment en tenant compte de paramètres difficiles à quantifier de façon objective.

3. Les mesures concrètes et les avantages assortis au Label

a) Une aide des éditeurs et du Centre national du livre (CNL) à l'acquisition de fonds

Les libraires labellisés pourront obtenir une aide conjointe des éditeurs et du CNL, sur la base d'une liste d'ouvrages de fonds, de première édition et de poche, proposée par les éditeurs et agréée par le comité. L'intégralité des ouvrages composant cet assortiment bénéficiera, à l'initiative de l'éditeur, de conditions commerciales supérieures aux remises habituellement consenties dans le cadre de l'application des conditions générales de vente. Le CNL abonnera, sous forme de subventions, l'avantage financier accordé ainsi par l'éditeur. Les modalités d'application concrètes seront à définir, notamment la base de calcul du chiffre d'affaires généré par la vente de ce fonds et le modèle de déclaration.

b) Une réduction des charges salariales

Le coût de la masse salariale représente en moyenne 17 % du chiffre d'affaires net, soit la moitié de la marge commerciale des libraires qui est de 33 %. Ce coût dépasse 20 % pour les librairies ayant recours à un personnel très qualifié. Les libraires, auxquels le label LIR aura été attribué, pourront bénéficier d'une exonération significative des charges salariales (au moins d'un tiers), à condition que l'économie générée soit réaffectée, pour plus de la moitié, à l'augmentation des rémunérations des salariés. Il est souhaitable que cette exonération soit proportionnelle au coût de la masse salariale exprimée en pourcentage. Il faudra préciser le périmètre du chiffre d'affaires et celui de la masse salariale, en fonction de l'intégration ou non des ventes aux collectivités et de la rémunération du dirigeant, notamment dans le cas des entreprises individuelles.

c) Des exonérations ou allègements fiscaux

Le label devra donner enfin aux collectivités locales la possibilité d'exonérer les libraires de la taxe professionnelle ou de leur faire bénéficier d'un allègement de son taux. La possibilité existe déjà, mais uniquement pour les créations très récentes ou pour les librairies en grande difficulté. Un dispositif, calqué sur celui des établissements de spectacles cinématographiques, pourrait être mis en place. Enfin, un allègement de la Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA) devrait être possible. Cette dernière mesure bénéficiera aux libraires disposant d'une surface de plus de 400 m², soit près d'une centaine.

4. Les autres propositions en faveur de la librairie

Afin de soutenir le secteur de la librairie, y compris les établissements qui ne peuvent ou ne veulent solliciter la labellisation LIR, une série de mesures pourrait être prises, dont certaines ont déjà été suggérées dans le rapport de Sophie Barluet :

- **Doublement des aides du CNL en faveur de la librairie**, passant de 1,3 à 2,5 millions d'euros dès 2008 ;
- **Création d'un fonds d'aide à la transmission** destinés aux repreneurs éventuels des librairies ;
- **Soutien accru à l'association pour le développement de la librairie de création (ADELC)**, afin de renforcer son action en faveur de la librairie dite de création. Nous pensons pour notre part qu'un effort particulier doit être fait en matière de formation ;
- **Soutien à la création d'un portail de libraires indépendants sur Internet** ;
- **Extension des aides économiques directes** des communes et des départements aux librairies (prise en charge partielle des loyers, mise à disposition de locaux...) ;
- **Création d'un guichet unique** permettant l'expertise conjointe et la mutualisation du dossier entre le CNL et l'ADELC dans le respect de l'autonomie de décision de chaque organisme.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée dans le domaine du transport du livre, celui-ci représentant jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires des petites librairies. Dans cette perspective, une mission pourrait être confiée sur ce sujet par le CNL à une personnalité ayant l'expérience et l'autorité nécessaires.

Enfin l'expertise de la Direction du livre et de la lecture qui lui permet d'intervenir dans des dossiers techniques, comme ceux de la Commission de suivi des Accords Cahart, devra donner lieu à une médiation effective permettant de prononcer des arbitrages dans le cas d'infraction patente à la loi. En revanche, il n'est pas souhaitable que cette médiation intervienne dans le cadre des relations strictement bilatérales entre un éditeur et un libraire. Il y va de l'indépendance des choix et de la liberté d'action des maisons d'édition en matière de stratégie commerciale et éditoriale.

En 1981, la loi Lang sur le prix unique du livre a permis de sceller l'union d'intérêt qui lie éditeurs et libraires autour d'engagements qualitatifs. Elle a également permis de contenir efficacement la menace que faisait peser l'extension des réseaux de grande distribution sur l'existence des librairies indépendantes. Ce dispositif de vingt-cinq ans se révèle aujourd'hui insuffisant pour les protéger durablement. De nouvelles formes de concurrence, une concentration accrue, en aval et en amont de la chaîne de production du livre, les fragilisent à nouveau.

Nos propositions s'inscrivent dans le prolongement du dispositif de 1981, par la reconnaissance de la dimension qualitative et du rôle social du travail des libraires.

Antoine Gallimard
Le 10 septembre 2007